

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'ACEFO À GAZIFÈRE

DÉPENSES D'EXPLOITATION

1. **Référence :** B-0006, page 1, lignes 1 à 8.

Préambule :

« *Le présent dossier de fermeture présente les résultats financiers des activités réglementées de Gazifère Inc. (ci-après « **Gazifère** ») pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021. L'année 2021 aura été marquée, pour une deuxième année consécutive, par la pandémie COVID-19, ce qui se sera traduit par une augmentation des dépenses d'exploitation liées notamment à la réalisation de travaux par des fournisseurs tiers qui ont à nouveau dû veiller au respect des mesures sanitaires. C'est donc dans un contexte où les effets de la pandémie étaient à nouveau observables que l'entreprise n'a pas atteint le rendement autorisé et ce, malgré ses efforts de gestion des dépenses en cours d'année.* » (Nous soulignons)

Demande :

1.1 Veuillez quantifier l'effet de la pandémie COVID-19 dont il est question à la référence sur les dépenses d'exploitation de 2021 en détaillant cet effet pour chacune des composantes des dépenses d'exploitation.

Réponse 1.1 :

Gazifère n'a pas réalisé d'exercice pour quantifier l'effet de la pandémie COVID-19 sur les dépenses d'exploitation de 2021. Le distributeur considère qu'une telle situation apporte son lot de coûts additionnels et, dans certains cas, d'économies.

L'extrait présenté en préambule vise à contextualiser l'année 2021 et tient compte, dans le cadre du présent dossier, de l'effet de la pandémie sur les coûts liés à la réalisation de travaux.

À titre illustratif, Gazifère réfère l'intervenant à la pièce B-0020, qui présente le suivi des projets d'investissement et dans lequel il est permis de constater une hausse des coûts liée à l'adaptation des pratiques des sous-traitants aux mesures sanitaires en vigueur.

2. **Références :** (i) B-0006, page 5, lignes 5 à 9;
(ii) B-0009, page 1, Sommaire des charges d'exploitation;
(iii) B-0009, page 2, note 8.

Préambule :

- (i) « Dans un contexte où les ressources sont limitées, que le distributeur peine à respecter ses échéanciers réglementaires et que les obligations en fin d'année sont croissantes, Gazifère estime que l'alternative proposée constitue une proposition d'allègement concrète qui ne compromet pas l'analyse du rapport annuel par les parties prenantes au dossier. » (Nous soulignons)
- (ii) À la ligne « Affaires réglementaires », Gazifère montre un écart favorable de 101,8 k\$ entre la fermeture 2021 et la cause 2021 et un écart favorable de 59,9 k\$ entre la fermeture 2021 et la fermeture 2020.
- (iii) « La diminution des dépenses du service des affaires réglementaires est principalement liée aux salaires, dû à deux postes vacants une partie de l'année et la capitalisation d'une portion des salaires consacrés aux nouvelles initiatives. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 2.1 Veuillez concilier la mention de la référence (i) selon laquelle Gazifère peine à rencontrer ses échéances réglementaires dans un contexte de ressources limitées et le fait que celle-ci n'ait pas utilisé pleinement le budget autorisé, tel qu'il apparaît à la référence (ii).

Réponse 2.1 :

En 2021, le poste budgétaire « Affaires réglementaires » regroupe des ressources dédiées aux affaires réglementaires et des ressources dédiées aux nouvelles initiatives.

En 2021, le poste de *Directeurs aux affaires réglementaires* a été vacant pour une période de deux mois et le poste de *Spécialiste – Nouvelles initiatives* a été vacant pour une période de quatre mois, représentant au total des économies budgétaires approximatives de 70 000\$.

Ces deux postes ont été comblés à l'interne créant ainsi un effet domino et affectant du même coup la capacité des services. Les mouvements de personnel constituent une réalité opérationnelle qui affecte particulièrement Gazifère puisque en raison de sa petite taille, plusieurs postes sont uniques. Ainsi, le départ d'une

ressource affecte nécessairement l'entreprise sur le plan budgétaire et sur sa capacité d'accomplir la charge de travail.

2.2 Pour chacun des deux postes vacants dont il est question à la référence (iii), veuillez indiquer le nombre de mois où celui-ci a été vacant en 2021.

Réponse 2.2 :

Gazifère réfère l'intervenant la réponse 2.1 de la présente demande de renseignements.

2.3 Veuillez quantifier l'effet des deux postes vacants une partie de l'année, tel que mentionnés à la référence (iii), sur les dépenses d'exploitation de 2021.

Réponse 2.3 :

Gazifère réfère l'intervenant la réponse 2.1 de la présente demande de renseignements.

2.4 Veuillez justifier que les deux postes vacants dont il est question à la référence (iii) aient été vacants une partie de l'année alors que, selon la référence (i), Gazifère peine à respecter ses échéanciers réglementaires.

Réponse 2.4 :

Gazifère réfère l'intervenant la réponse 2.1 de la présente demande de renseignements.

2.5 Veuillez quantifier l'effet de la capitalisation d'une portion des salaires consacrés aux nouvelles initiatives, tel que mentionnée à la référence (iii), sur les dépenses d'exploitation de 2021.

Réponse 2.5 :

En 2021, la capitalisation d'une portion des salaires consacrés aux nouvelles initiatives représente 84 213 \$.

2.6 Veuillez décrire les « *nouvelles initiatives* » dont il est question à la référence (iii).

Réponse 2.6 :

Les nouvelles initiatives visent le verdissement du réseau de Gazifère afin d'assurer une transition du réseau gazier et de contribuer à l'atteinte des orientations gouvernementales, notamment en matière de réduction des GES et ce, au meilleur coût possible pour la clientèle.

Parmi les principales responsabilités associées aux postes dédiés aux nouvelles initiatives, il y a les suivantes :

- Participer à différentes activités en lien avec la transition énergétique;
- Évaluer des opportunités et identifier des partenaires dans le développement de projets associés à la transition énergétique;
- Évaluer les potentiels de production et de consommation d'énergies associées à la transition énergétique;
- Rencontrer et développer un réseau de contributeurs;
- Trouver des clients pour certains nouveaux marchés (comme l'hydrogène);
- Préparer ou gérer des études de marché;
- Suivre l'évolution des nouvelles initiatives technologiques.

3. **Références :** (i) B-0009, page PDF 2, note 12;
(ii) B-0009, page PDF 3;
(iii) B-0009, page PDF 4, note 2;
(iv) B-0009, page PDF 5, note 10.

Préambule :

- (i) « (12) L'augmentation des dépenses de l'administration (sic) est en majeure partie attribuée à une hausse de la bonification de 428.2 (000\$), des mauvaises créances de 72.0 (000\$) et des frais de formation de 50.8 (000\$), contrebalancée par des dépenses inférieures au niveau des avantages sociaux de 175.2 (000\$), des salaires de 91.5 (000\$) et des frais intercompagnies de 110.6 (000\$). » (Nous soulignons)
- (ii) À la ligne « Bonification », Gazifère montre un écart défavorable de 629,6 k\$ (66 %) entre la fermeture 2021 et la cause 2021 et un écart défavorable de 428,2 k\$ (37 %) entre la fermeture 2021 et la fermeture 2020.
- (iii) « Le calcul des bonis est effectués par le service des Ressources humaines d'Enbridge et est hautement confidentiel. Le montant alloué à la bonification découle des (sic) l'atteinte d'objectifs corporatifs et individuels. La bonification a été revue à la hausse dans les projections révisées par Enbridge en décembre 2021. Ce montant révisé est celui qui a été facturé à Gazifère pour

l'année 2021 par l'entremise du mécanisme d'allocation corporative. » (Nous soulignons)

(iv) « [...] »

La diminution des salaires comparativement au budget s'explique principalement par l'effet de la coupure salariale de 3% des postes cadres à partir de juillet 2020 [...] » (Nous soulignons)

Demandes :

3.1 Veuillez justifier l'augmentation significative de la « Bonification » mentionnée aux références (i) et (ii) dans le contexte de coupure salariale dont il est question à la référence (iv).

Réponse 3.1 :

La bonification est une combinaison des objectifs corporatifs d'Enbridge et des objectifs spécifiques de la division Gas Distribution and Storage (GDS), dont fait partie Gazifère, et de la performance individuelle des employés.

L'augmentation de la bonification découle de la bonne performance en 2021, tant au niveau des indicateurs financiers que des autres types d'indicateurs, combinée à la performance individuelle des employés, laquelle est établie selon leur évaluation annuelle de rendement, le tout conformément à la pondération prévue dans la formule de bonification déterminée par Enbridge.

La coupure salariale de 3% en 2020 ayant servi à justifier en partie l'écart entre les salaires réels de 2021 et le budget a, quant à elle, très peu d'impact sur la bonification, si ce n'est que sans cette coupure en 2020, la bonification de 2021 aurait été, hypothétiquement, légèrement supérieure.

Cependant, Gazifère est d'avis qu'on ne peut pas faire de corrélation directe entre la coupure et la bonification, puisque sans cette coupure de 3%, il est fort probable que les résultats financiers n'auraient pas été les mêmes, ce qui aurait aussi pu avoir un impact à la baisse sur la bonification.

3.2 Veuillez justifier la bonification revue à la hausse dans les projections révisées par Enbridge dont il est question à la référence (ii), et son augmentation significative à assumer directement par la clientèle de Gazifère (références (i) et (ii)).

Réponse 3.2 :

La prémisse de la question est erronée puisque l'excédent de bonification n'a pas été inclus dans la détermination des tarifs de 2021.

De plus, comme Gazifère n'a pas réussi à atteindre son rendement autorisé pour 2021, l'écart de bonification a, en fait, été entièrement assumé par les actionnaires de Gazifère, et non pas en partie par sa clientèle via la mode de partage des excédents de rendement.

4. **Référence :** B-0009, page PDF 9, Évolution du nombre d'ETC en 2021.

Préambule :

À la ligne 4 « Cadres – partie charges », le tableau montre une augmentation de 40,42 ETC en 2020 à 45,37 ETC en 2021 pour une augmentation de plus de 12 % en seulement une année.

Demande :

4.1 Veuillez justifier l'augmentation de 12 % du nombre d'ETC « Cadres – partie charges » entre 2020 et 2021, tel qu'il apparaît à la référence.

Réponse 4.1 :

La pièce présentée en référence de la présente question justifie l'augmentation. En effet, les principales raisons associées à cette hausse sont identifiées dans le titre de chaque colonne présentant la variation des ETC.

Il est possible de constater, d'après les explications fournies, que cela s'explique par :

- 1) l'ajout de postes en 2020 dont l'effet salarial d'une pleine année est constaté pour une première fois en 2021;
- 2) l'ajout d'un nouveau poste d'*Analyste aux nouvelles initiatives* en 2021 et;
- 3) divers mouvements de personnel résultant par le déplacement d'employés non-cadre, donc à taux horaire, vers des postes d'employés-cadres, et donc à salaire annuel¹.

¹ L'appellation « cadres » utilisée dans cette pièce réfère au nombre d'employés à salaire annuel.

NOMBRE DE CLIENTS, VOLUMES ET REVENUS TOTAUX

5. **Référence :** B-0008, page PDF 3, note 6.

Préambule :

« (6) Le nombre de clients industriels est demeuré stable. La consommation de la clientèle industrielle a diminué de 4.2% entre la fermeture 2021 et la fermeture 2020. En 2020, la consommation d'un client industriel avait été plus importante qu'anticipée, ce qui explique l'écart entre les deux années. On constate également un écart de 13% entre la fermeture 2021 et la cause 2021. Gazifère s'appuie sur les contrats pour définir la projection de consommation associée aux clients industriels. » (Nous soulignons)

Demande :

5.1 Veuillez démontrer, avec chiffres historiques à l'appui, que le fait que Gazifère s'appuie sur les contrats pour définir la projection de consommation associée aux clients industriels, tel que mentionné à la référence, ne crée pas de biais sur une telle projection.

Réponse 5.1 :

De l'avis de Gazifère, la conclusion de contrats avec les clients industriels demeure la meilleure approche pour établir la projection volumétrique. D'une part, le secteur industriel est difficilement prévisible et demeure tributaire de nombreux facteurs économiques. Les clients industriels ne sont pas à l'abri d'un ralentissement dans l'approvisionnement de leurs matières premières, d'un bris d'équipement ou encore d'une fermeture temporaire, facteurs qui auront une incidence importante sur leur consommation. D'autre part, le faible nombre de clients industriels accentue le risque d'écart puisqu'un changement auprès d'un seul client peut créer un écart important en fin d'année.

Par ailleurs, la méthodologie de calcul de la prévision volumétrique a récemment fait l'objet d'analyses. Gazifère réfère l'intervenant à la pièce GI-29, document 1, déposée dans le cadre du dossier R-4122-2020 afin d'obtenir un historique de l'écart entre les volumes prévus et les volumes réels de la clientèle industrielle pour la période de 2014 à 2019. En complément, Gazifère présente ci-dessous les données pour les années 2020 et 2021.

	Volumes réels normalisés (1000 m ³)	Volumes prévus normalisés (1000 m ³)	Écart (%)
2020	50 902	40 047	27,1%
2021	48 189	43 174	11,6%

Gazifère rappelle finalement que la tarification industrielle fait en sorte qu'une sous-estimation des volumes est compensée par le fait que le tarif industriel est largement fixe. Ainsi, dans le secteur industriel, un écart de volume plus important entre la prévision et le réel a un impact relatif sur les revenus de distribution, contrairement au secteur résidentiel. Ainsi, bien que recourir aux contrats soit une approche imparfaite, la manière dont le tarif est élaboré élimine le besoin d'obtenir une donnée plus précise, laquelle demeurera de toute manière imparfaite en raison de la volatilité de ce secteur d'activité².

ANALYSE DU TAUX DE GAZ PERDU

6. **Référence :** B-0013, page 2.

Préambule :

Gazifère mentionne que la précision des appareils de mesurage peut contribuer à l'accroissement du taux de gaz perdu.

Demandses :

6.1 Veuillez indiquer le nombre d'appareils de mesure dont il est question à la référence et pour ceux-ci quantifier l'erreur de lecture intrinsèque en pourcentage.

Réponse 6.1 :

Gazifère a procédé à la vérification de tous les compteurs LVB qui étaient en fonction sur son réseau, ce qui représente un total de 307 compteurs. Seuls deux compteurs avaient des facteurs de facturation faussant les lectures mensuelles de consommation des clients concernés. Une correction d'un volume approximatif à 185 000 m³ a été effectuée sur une période totale de trois ans, ce qui équivaut à environ 1,41 % des volumes de gaz perdu de l'année 2021³.

² Notes sténographiques de l'audience du 3 mai 2021, [R-4122-2020-A-0060-Audi-NS-2021_05_04.pdf \(regie-energie.qc.ca\)](#), pages 244 à 248.

³ $(185\ 000/3)/4\ 365\ 182 \times 100 = 1,41\ \%$

6.2 Veuillez indiquer la fréquence de cueillette des données des appareils de mesure dont il est question à la référence dont Gazifère dispose pour calculer le taux de gaz perdu.

Réponse 6.2 :

Les compteurs LVB sont lus quotidiennement ou sur une base mensuelle.

Par ailleurs, le calcul du taux de gaz perdu n'est pas un exercice appliqué à la clientèle de manière individuelle. Tel que plus amplement expliqué à la pièce B-0290, GI-53, Document 1, déposée dans le dossier R-4122-2020 portant sur la fermeture réglementaire des livres 2020⁴, le calcul du taux de gaz perdu se fait sur une base mensuelle en utilisant une formule précise qui prend en considération autant les achats mensuels de gaz naturel par Gazifère que les volumes mensuels vendus à toute la clientèle (incluant les clients avec des compteurs LVB) ainsi que les volumes de gaz naturel non facturés au début et à la fin du mois.

⁴ Dossier R-4122-2020, pièce B-0290, GI-53, Document 1, pages 1 et 2 de 12.

FRÉQUENCE DE LECTURE DES COMPTEURS

7. **Référence :** B-0017, page PDF 3.

Préambule :

GAZIFÈRE INC.
 INDICE DE PERFORMANCE
 FRÉQUENCE DE LECTURE DES COMPTEURS 2021
 RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2021

	<i>Nombre total des compteurs à lire</i>	<i>Nombre total des compteurs lus</i>	<i>% Respecté</i>
<i>Janvier</i>	43 521	38 695	92,54%
<i>Février</i>	43 574	38 665	85,43%
<i>Mars</i>	43 646	38 614	90,56%
<i>Avril</i>	43 741	42 118	96,08%
<i>Mai</i>	43 796	41 969	95,84%
<i>Juin</i>	43 807	41 796	94,70%
<i>Juillet</i>	43 912	41 698	96,10%
<i>Août</i>	43 951	41 762	97,01%
<i>Septembre</i>	44 022	42 158	96,06%
<i>Octobre</i>	44 051	42 409	95,81%
<i>Novembre</i>	44 104	42 285	93,90%
<i>Decembre</i>	44 237	42 326	96,03%
TOTAL	526 362	494 495	93,95%

«

»

Demande :

7.1 Pour certains mois du tableau de la référence, l'ACEFO n'a pu reconstituer le calcul du « % Respecté ». Veuillez décrire la formule de calcul de cette colonne ou, dans le cas d'erreurs, fournir une nouvelle version du tableau.

Réponse 7.1 :

Une erreur dans la formule du calcul des pourcentages mensuels s'est glissée dans le tableau reproduit dans la référence. Gazifère dépose une pièce révisée afin de présenter les bons résultats. Gazifère tient toutefois à souligner que les colonnes présentant le nombre de compteurs à lire et lus, ainsi que le résultat final de l'indice, soit 93,95 %, sont exempts d'erreur.